



# Les décisions du Bureau en bref

10 février 2021

## Parc naturel régional du Pilat 10 février 2021

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau a validé :

- la réponse du Parc à l'appel à projets « Mémoire des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles » émis par la DRAC et la Région, en vue de poursuivre son action de captation des savoir-faire artisanaux du Pilat, en premier lieu les savoir-faire textiles. Un financement complémentaire est sollicité dans le cadre du programme européen LEADER.
- les réponses du Parc à l'appel à projets « Plan de Relance - Aires protégées » concernant :
  - un programme de plantation de haies sur la période 2021-2023,
  - des travaux de rénovation énergétique à la maison du Parc.
- son soutien politique et technique aux projets déposés dans le cadre de ce même appel à projets, à savoir :
  - le projet de valorisation du patrimoine naturel de la Commune de Planfoy,
  - le projet de mise en valeur du plan d'eau d'une ancienne usine de moulinage et de création d'un parcours de découverte des patrimoines naturels et culturels de la Commune de Doizieux,
  - les projets du Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre (Tupin et Semons) concernant la modernisation de ses espaces scénographiques et la création d'un sentier d'interprétation,
  - le projet du CPIE des Monts du Pilat (Marlhes) d'acquisition de matériels permettant une découverte insolite du patrimoine arboricole du Pilat,
  - le projet de l'association Les Nouveaux Ateliers du Dorlay pour un appui au fonctionnement de l'association en 2021 et pour la réhabilitation d'une ancienne usine textile.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé :

- l'avenant 2021 à la convention de partenariat signée avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central,
- l'avenant 2021 à la convention de partenariat signée avec la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes,
- l'avenant 2021 à la convention triennale signée avec l'État concernant l'ingénierie du Parc relative à la gestion durable des espaces et des patrimoines naturels et paysagers,
- la convention cadre avec la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et ses communes pour la signalétique d'information locale,
- la convention avec l'association Inter Parcs Massif Central pour la mise en œuvre de la phase 2 du projet inter Parcs relatif à la trame noire, à la préservation du ciel nocturne et la diminution de la pollution lumineuse,
- la souscription au groupement d'achat d'électricité organisé par le Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire intégrant 25 % d'énergie renouvelable pour la période 2022-2024,
- la convention d'adhésion à la mise en œuvre du dispositif national « Petites Villes de Demain » pour les Communes et Intercommunalités qui en bénéficient dans le Pilat.

## GOVERNANCE

Le Bureau a validé :

- des modalités de conduite des séances du Comité syndical s'organisant pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence, modalités à proposer à la validation du Comité syndical,
- la désignation de différents élus dans les organismes ou instances suivants :
  - Maison des Tresses et Lacets : Jean-François SEUX,
  - Guides Animateurs du Pilat : Chantal CHETOT ,
  - Conservatoire des espaces naturels de Rhône Alpes : Nathalie DEHAN et Noëlie MAGNAT,
  - Instances de suivi de la gestion de l'eau pour le bassin versant Loire-Bretagne : Laurence BUSSIERE,
  - Instances de suivi de la gestion de l'eau pour le bassin versant Rhône Méditerranée : Annick FLACHER,
  - Association Patur'en Pilat : Etienne CAREIL,
  - Association Sylv'acctes : Jean-François CHORAIN,
  - Association Nouveaux Ateliers du Dorlay : Jean-Philippe PORCHEROT et Céline PLANTIER.

## • POINTS DIVERS

Le Bureau a échangé :

- sur le lancement d'un travail visant à la préservation et à la valorisation du sites emblématiques notamment le secteur des crêts, travail qui sera coordonné par le Parc
- sur les outils de communication du Parc qu'il convient d'optimiser avant d'envisager d'en créer d'autres
- la réunion prochaine du jury du concours d'architecture lancé par le Parc au cours duquel 8 projets d'éco-habitats seront examinés..



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)